

EXTRAIT de PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Montoux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Montoux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mise à disposition de personnel et convention de prestation de services avec
l'Association Syndicale Libre de Beaulieu**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, informe les membres de l'Assemblée de la demande faite par l'Association Syndicale Libre de Beaulieu de pouvoir disposer, de l'appui d'un agent pour l'élaboration et le suivi de certains dossiers de l'ASL.

Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, propose donc que ce soit Madame Nathalie WINDELS, Ingénieur Principal à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat, qui puisse être mise à disposition de l'Association Syndicale Libre de Beaulieu et cela pour 50 % de son temps de travail.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le : 29/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Une convention a été établie afin de préciser les relations contractuelles entre la Communauté de Communes et l'Association.

De plus la communauté de communes assurera des prestations de services de façon non exhaustive relatives à la gestion de personnel et le suivi des agents de proximité... pour le compte de l'ASL. Les charges réelles de personnel seront donc facturées à l'ASL.

Madame Maryline EYDOUX propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la mise à disposition et d'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et en particulier ses articles 61 et suivants ;

VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin relatif au régime de la mise à dispositions applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

APPROUVE la mise à disposition à l'Association Syndicale Libre de Beaulieu de Madame Nathalie WINDELS, Ingénieur Principal à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat, et cela pour 50 % de son temps de travail.

AUTORISE Monsieur Le Président ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

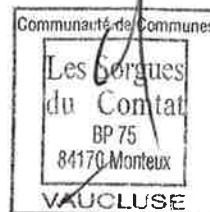


Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 19/12/2017